



Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire - *Gaston Miron*

INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ

DÉCLARATION DE PRINCIPE

Adoptée par le CA, le 28 mai 2007

Préambule :

- 1) **Attendu que** depuis la modernité démocratique, la souveraineté de l'État tire son fondement de la souveraineté du peuple;
- 2) **Attendu que** l'État est un sujet de droit international indispensable à l'ère de la mondialisation parce qu'il est d'abord l'expression de la volonté du peuple;
- 3) **Attendu que** la légitimité du pouvoir d'un État démocratique repose avant tout sur le consentement des citoyens à l'exercice des diverses formes concrètes du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire;
- 4) **Attendu que** la souveraineté désigne le droit des individus et de la communauté qu'ils forment ensemble, de se *reconnaître*, dans le respect de la diversité, à travers les lois promulguées par leur gouvernement, les accords et les traités internationaux que l'État, sujet de droit international, signe en leur nom avec d'autres États;
- 5) **Attendu que** seul le plein contrôle des pouvoirs d'un État permet à une société de disposer pleinement des moyens de définir toutes ses priorités sociales, culturelles, économiques et politiques, tant nationales qu'internationales;
- 6) **Attendu que** l'accession à la souveraineté renforce le sentiment d'appartenance nationale et la recherche de valeurs communes telles la langue française, la solidarité, la prise en charge par les citoyens de leur présent et de leur avenir, la paix et le respect de la dignité des personnes;
- 7) **Attendu que** toute revendication de souveraineté, dans la mesure où elle s'exprime à l'intérieur des règles de la légitimité, constitue une acte démocratique fondateur;
- 8) **Attendu que** le peuple québécois peut légitimement aspirer à agir sur le plan international en étant représenté par son propre État, tant dans ses relations avec ses voisins immédiats, le Canada et les États-Unis ou avec d'autres États qu'à l'intérieur

d'ensembles régionaux, d'organisations internationales, d'institutions interétatiques bilatérales ou multilatérales;

9) **Attendu que** la scène politique québécoise a été l'expression d'une revendication de souveraineté dans l'exercice des pleins pouvoirs d'un État faisant du peuple québécois un sujet de droit au plein sens du terme;

10) **Attendu que** la fonction des intellectuels est de contribuer à la réflexion et à toute pensée critique qui renforcent la démocratie,

NOUS, INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ,

Formons une association dont les membres défendent les principes du libéralisme politique qui repose, par exemple, sur le pluralisme des points de vue, sur la diversité des croyances en même temps que sur la nécessaire convergence de cette diversité dans des institutions qui traduisent l'égalité des droits de tous en même temps que la spécificité de cette communauté d'histoire et d'intérêts;

Reconnaissons que la communauté des citoyens du Québec aspire légitimement à se reconnaître comme auteur de toutes ses lois et de tous les traités qui l'engagent et à être représentée par son propre État;

Nous donnons pour objectif de renforcer la conscience des citoyens à l'endroit de la légitimité démocratique de la revendication de souveraineté nationale pour le Québec.

En tant qu'intellectuels, nous voulons ainsi, par notre réflexion et notre action, soutenir le progrès des Québécois vers la souveraineté leur permettant ainsi, comme à tous les autres peuples, d'accéder au statut de l'universel.